

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

Les bons réflexes!

Campagne régionale 2018 d'information sur les risques industriels majeurs

Les outils d'information et de sensibilisation

Les outils réglementaires

La brochure

Inserée dans une enveloppe au logo de la / des préfecture(s) du/des département(s) concerné(s), cette brochure (format 12 X 30 cm) est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des 410 communes concernées ; elle est déclinée en 22 versions correspondant aux différents « bassins d'information ». Chaque brochure comprend des pages générales et des fiches établissement décrivant les activités des sites industriels soumis à plan particulier d'intervention (PPI) dans le bassin. Chaque brochure est accompagnée d'un magnet sur lequel sont rappelés les « bons réflexes » en cas d'alerte. Ce magnet n'est pas une obligation réglementaire.



Les affichettes

Des affichettes A4 précisant les « bons réflexes » vont être apposées pendant cinq ans dans les ERP, les immeubles de plus de 15 logements, les immeubles (commerces, industrie) accueillant plus de 50 personnes, les campings, ... des 410 communes concernées.





Le site internet

Tous les éléments de la campagne (brochures, supports pédagogiques, vidéos, ...) sont disponibles en ligne et sont téléchargeables sur le site complètement refait à neuf : www.lesbonsreflexes.com et rendu compatible pour une navigation avec un smartphone.

Les outils complémentaires

Le clip de lancement et les réseaux sociaux

La présence sur les réseaux sociaux, et notamment sur Facebook, a pour objectif de faire prendre conscience au plus grand nombre du risque et d'accroître la diffusion et la connaissance des bons réflexes. Les réseaux sociaux sont également un moyen efficace de faire vivre les thématiques soulevées par la campagne, sur le long terme. Un clip de présentation, marquant le lancement de la campagne, y est notamment disponible : il illustre l'alerte et les "bons réflexes".

Le numéro de téléphone : 04 78 77 36 00 (numéro non surtaxé)

Il permet de se familiariser avec le son de la sirène d'alerte et les consignes à respecter. Il s'agit d'un message pré-enregistré qui rappelle les bons réflexes à adopter en cas d'alerte.

Le document de présentation

Ce document de quatre pages est destiné à présenter rapidement la campagne et ses enjeux et à renvoyer vers les différentes ressources à disposition : espace pédagogique, site internet, formulaire de participation au label, ... Il est destiné à l'ensemble des acteurs potentiellement concernés par la campagne, ainsi qu'aux structures accueillant du public susceptibles de s'y intéresser. Il sera diffusé aux acteurs régionaux, distribué lors d'événements variés, mis à disposition sur des présentoirs dans des lieux adaptés, ou envoyé sur demande.

Le dossier numérique relais d'information

Ce dossier, qui sera mis à disposition sur le site internet, traite de manière plus complète que la brochure de la problématique des risques industriels majeurs ; il est destiné aux "relais d'information" c'est-à-dire aux structures ou personnes bénéficiant d'une situation privilégiée pour répondre aux éventuelles questions des populations : mairies, élus, autres collectivités, établissements scolaires, sécurité civile, professionnels, associations, médias...

Le label "Les bons réflexes"

Le label vise à donner de la visibilité aux actions de sensibilisation aux risques industriels majeurs mises en œuvre à l'initiative des différents acteurs du territoire pendant les cinq années de la campagne. Il permet donc de valoriser certaines actions et d'attester de leur adéquation à la campagne. Les lauréats bénéficieront en retour d'un accompagnement du secrétariat de campagne, de supports de communication, ainsi que d'une promotion sur le site et réseaux sociaux de la campagne. A l'automne 2019, la première journée annuelle "Les bons réflexes", regroupant l'ensemble des acteurs, sera organisée.



Les panneaux d'exposition

Pour accompagner les actions ponctuelles, des panneaux d'exposition ont été conçus : ils seront mis à disposition pour les actions labellisées, des expositions temporaires ou des animations organisées par les communes ou les industriels... Ils rappellent les bons réflexes, présentent la politique de prévention des accidents majeurs et les principaux outils mis en place pour la campagne.



Les outils pédagogiques

Les concours

Les concours visent à faire travailler les jeunes (écoles élémentaires, collèges et lycées) sur la prévention des risques industriels majeurs, en les incitant à localiser et mettre en scène les risques dans leur environnement et à présenter les moyens d'alerte et les bons réflexes.

Le dessin animé Arlette

« Arlette, la tortue d'alerte » permet d'apprendre les premiers gestes de mise à l'abri. Ce dessin animé est destiné aux petits (maternelle et élémentaire).

La pièce de théâtre

La pièce de théâtre « Oui, mais si ça arrivait... » a été élaborée pour les élèves de maternelle et élémentaire dans un cadre pédagogique. Elle aborde aussi bien les risques technologiques que naturels : les risques industriels, le transport des matières dangereuses, les tempêtes, les inondations et les séismes. A chaque risque un type de jeu théâtral est proposé. Elle s'inscrit dans un projet pédagogique d'ensemble relatif à l'éducation aux risques majeurs.

